



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES
Tél. : 03.89.58.73.12.
Fax : 03.89 58 66 99

Rapport annuel Sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non Collectif

Année 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

CHAPITRE 1 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
2 COMPETENCES LIEES AU SERVICE.....	3
3. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
4 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
5 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	3
CHAPITRE 2 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	3
1 MODALITES DE TARIFICATION	3
2 RECETTES	4
CHAPITRE 3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	4
1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
CHAPITRE 4 - CFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	4
1 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	4
2 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	4

Chapitre 1 – Caractérisation technique du service

1 - Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal par la Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines. Il dessert uniquement la Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines.

2) Compétences liée au service

La Commune exerce uniquement la compétence de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le zonage d'assainissement a été approuvé le 3 septembre 2003. Le règlement du SPANC a été approuvé le 14 décembre 2011.

3) Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie communale.

4) Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 216 maisons, pour un nombre total d'environ 473 habitants sur le territoire de la commune.

5) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Exercice 2017		
Points	Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service	
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour 2017 est de 70%.

Chapitre 2 - Tarification de l'assainissement et recettes du service

1) Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif a pour but de couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations)

Elle est fixée chaque année par le Conseil Municipal.

Pour l'exercice 2017, c'est une délibération du conseil municipal du 14 décembre 2016, effective à compter du 1^{er} janvier 2017, qui fixe cette redevance. Il s'agit d'un forfait de 20€/an.

2) Recettes

	Exercice 2017
Facturation du service obligatoire en €	4 330 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0 €
Autre en €	0 €

Chapitre 3 - Les indicateurs de performance

1) Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service.

Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100, ce qui n'est pas le cas pour Ste-Croix-Aux-Mines

Chapitre 4 - Financement des investissements

1) Montants financiers des travaux réalisés

néant

2) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Des études ont été réalisées en 2017 pour un montant total de 33 082.50 euros, comprenant 64 études et 2 réunions publiques. Ces études étant subventionnés par l'Agence de l'Eau, le remboursement aura lieu en 2018.